8 – VOL OU DÉGRADATION D'UNE ŒUVRE

L'agent qui constate le vol ou la dégradation de l'oeuvre

↓

Alerte le PC de Blérancourt (ou le PC de Compiègne, si le musée est fermé au public)

↓

Tente de repérer l'auteur du délit, le cas échéant note son signalement et repère ses déplacements

↓

Attend les instructions du PC et assiste l'intervention des forces de l'ordre

L'agent au PC

↓

Fait immédiatement interdire toute entrée et toute sortie de l'établissement

↓

Contacte la gendarmerie, le responsable de la surveillance et le PC de Compiègne

↓

Accueille et oriente les forces de l'ordre.